

Non classifié

Français - Or. Anglais

2 juillet 2026

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Résumé de la table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile

Annexe au compte rendu succinct de la 146^e réunion du Comité de la concurrence

18 juin 2025

Ce résumé rédigé par le Secrétariat de l'OCDE présente les principales conclusions de la table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile, qui a eu lieu durant la 146^e réunion du Comité de la concurrence organisée du 16 au 20 juin 2025.

D'autres informations relatives à cette discussion sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.oecd.org/en/events/2025/06/competition-in-mobile-payment-services.html>

M. Ori Schwartz

Courriel : ori.schwartz@oecd.org

JT03590225

Résumé de la table ronde sur la concurrence dans le secteur des services de paiement mobile

Établi par le Secrétariat¹

Le 18 juin 2025, le Comité de la concurrence de l'OCDE a tenu une réunion sur la concurrence dans les services de paiement mobile. Les principaux enseignements qui se dégagent de la note de référence du Secrétariat de l'OCDE, des contributions écrites et des débats sont les suivants :

1. Les paiements mobiles transforment la finance de détail, mais les acteurs traditionnels restent solidement établis et de nouvelles formes d'interdépendance apparaissent.

Les services de paiement mobile deviennent rapidement un élément central de la vie économique quotidienne. Ils constituent le moyen de paiement de détail qui connaît l'essor le plus rapide à l'échelle mondiale, qu'ils soient utilisés dans les points de vente, en ligne ou entre particuliers. Ils reflètent un mouvement de transformation numérique plus large observé dans les services financiers, permettant des transactions plus rapides, plus simples et plus inclusives.

À noter que ces services se traduisent par le dégroupage de fonctions traditionnellement prises en charge par les banques traditionnelles et les réseaux de cartes, modifiant la structure et les dynamiques concurrentielles du marché des paiements de détail. Pour la première fois, il existe une réelle possibilité que l'innovation dans ce secteur soit impulsée par des acteurs autres que les banques et les réseaux de cartes. En théorie, il pourrait en résulter des possibilités d'entrée et de concurrence sur un marché jusqu'à présent caractérisé par le fait que les banques et réseaux de cartes possèdent et détiennent les rails du paiement de détail.

Toutefois, en pratique, dans la plupart des juridictions, les acteurs en place n'ont finalement pas vu leur part de marché diminuer comme escompté. En réalité, de nouvelles formes d'interdépendance sont apparues. Les fintechs et les grandes entreprises technologiques dépendent en général de l'infrastructure de paiement existante, et les acteurs en place conservent des avantages fondamentaux, en particulier parce qu'ils détiennent les rails du paiement de détail. Ces dynamiques structurelles se traduisent par une persistance de la concentration et soulèvent d'importantes questions du point de vue de la politique de la concurrence.

Qui plus est, l'une des principales caractéristiques de cette transition est l'augmentation des partenariats conclus entre les banques et les nouveaux entrants, qu'il s'agisse des fintechs ou des grandes entreprises technologiques. Ces partenariats prennent notamment la forme de modèles en marque blanche, en vertu desquels une banque titulaire d'une licence bancaire fournit l'infrastructure pour les paiements de détail tandis que la fintech ou l'entreprise technologique détient l'interface client sous sa propre marque. Ces partenariats sont de nature à accélérer l'innovation et à élargir le choix des consommateurs, mais ils comportent aussi des risques pour le jeu de la concurrence. En effet, les acteurs non

¹ Ce résumé ne représente pas nécessairement le point de vue unanime des membres du Comité de la concurrence. Il récapitule cependant les points essentiels des débats, des contributions écrites des délégués et des présentations des intervenants.

traditionnels peuvent être dépendants des acteurs en place qu'ils entendent défier, ce qui peut affaiblir la concurrence, orienter l'innovation dans la direction souhaitée par ces acteurs établis et ouvrir la porte à des stratégies de verrouillage telles que les ventes liées ou groupées. Ces risques sont encore plus grands dans les juridictions où le coût du changement de fournisseur est élevé, l'interopérabilité limitée ou l'accès aux données asymétrique.

2. Les risques pour la concurrence sont liés à la dépendance à l'égard de l'infrastructure existante comme des nouveaux écosystèmes numériques.

Dans toutes les juridictions, les paiements mobiles continuent de dépendre des rails détenus par les banques ou les réseaux de cartes, y compris pour les paiements effectués par l'intermédiaire de portefeuilles numériques ou d'applications mobiles. Les banques et les réseaux de cartes détiennent ou contrôlent généralement l'infrastructure de paiement qui permet l'exécution des services de paiement de détail, mobiles ou non. Tout comme les voies ferrées déterminent l'itinéraire suivi par un train de fret pour livrer des marchandises, les rails de paiement de détail définissent de quelle manière les instructions de paiement circulent. Les nouveaux prestataires proposent souvent des services de premier plan de meilleure qualité, mais dépendent d'une l'infrastructure d'arrière-plan qu'ils ne détiennent pas, ce qui limite les chances de changement structurel et l'ampleur de la concurrence possible.

Parallèlement, les risques qui pèsent sur la concurrence sont de plus en plus liés à l'intégration des services de paiement pour former des écosystèmes plus vastes. Les grandes entreprises technologiques détiennent souvent plusieurs couches du système de paiement – matériel, systèmes d'exploitation, boutiques d'applications et données des utilisateurs. Elles jouissent également d'avantage concurrentiels inégalés via l'utilisation et le recueil de données. Il en découle des possibilités de comportements d'exclusion – restriction de l'accès à des fonctionnalités essentielles des appareils, pratique consistant à favoriser les services propriétaires ou exploitation du pouvoir détenu sur d'autres marchés. À titre d'exemple, l'absence d'accès à des infrastructures technologiques essentielles pour les paiements mobiles et le défaut d'interopérabilité, en limitant les communications vers ou entre les réseaux de télécommunications mobiles, les codes QR ou la technologie de communication en champ proche (*Near Field Communication*, NFC) qui donne accès aux fonctionnalités « *scan-to-pay* » ou « *tap-to-pay* », peuvent faire obstacle à l'entrée et à l'expansion. Dans certains cas, des pratiques classiques, comme les règles interdisant l'orientation des utilisateurs (« *anti-steering* ») et les clauses de la nation la plus favorisée (NPF), les ventes groupées ou les commissions discriminatoires, réapparaissent sous de nouvelles formes numériques.

3. Une réglementation favorable à la concurrence et l'application des règles sont indispensables pour préserver l'ouverture des marchés.

Les paiements mobiles peuvent réellement permettre d'intensifier la concurrence dans la finance de détail, mais à condition d'appliquer rigoureusement le droit de la concurrence et d'adopter en complément des politiques favorables à la concurrence. Il ressort de l'expérience de plusieurs juridictions qu'appliquer le droit de la concurrence peut être un moyen d'éliminer les obstacles à l'entrée et de limiter les pratiques d'exclusion, en particulier lorsque l'accès à l'infrastructure, la fonctionnalité de l'appareil mobile ou des données essentielles sont en jeu. Le contrôle des fusions est, lui aussi, un moyen important d'analyser les risques de concentration et de protéger l'innovation sur le marché des paiements mobiles.

Outre l'application, l'adoption d'une réglementation favorable à la concurrence peut être un levier efficace pour favoriser l'innovation et la contestabilité. Certaines juridictions ont

favorisé la banque ouverte, la création de commutateurs de paiement nationaux, la mise au point de systèmes de paiement rapide ou l'adoption de cadres communs sur l'identité numérique afin de promouvoir l'interopérabilité, de faciliter le changement de fournisseur et de réduire la dépendance à l'égard des rails de paiement de détail détenus par les acteurs traditionnels. Si elle est conçue pour être neutre et interopérable, une infrastructure publique ou faisant l'objet d'une surveillance publique peut favoriser l'ouverture des marchés et stimuler l'innovation.

Dans le même temps, le choix du moment de l'action et les caractéristiques spécifiques du marché sont également des considérations importantes. Une obligation d'interopérabilité trop précoce risque d'étouffer l'innovation naissante, tandis qu'une action trop tardive peut conforter la position des acteurs historiques. Il faut que les cadres régissant l'accès aux données, la portabilité et le partage de données soient conçus de manière à remédier aux déséquilibres sans pour autant affaiblir les incitations à innover.

4. Une approche coordonnée, impliquant plusieurs autorités, est essentielle.

Le secteur des paiements mobiles ne se superpose parfaitement avec aucun domaine spécifique de la réglementation. Il concerne à la fois la surveillance financière, la politique de la concurrence, la protection des consommateurs, la gouvernance des données et la réglementation des plateformes numériques. Les décisions prises dans un domaine, comme celui de l'identité numérique ou de l'accès aux appareils, peuvent avoir des conséquences importantes sur le jeu de la concurrence dans le secteur des paiements.

C'est pourquoi une coopération étroite entre autorités, notamment entre les autorités de la concurrence et les autorités de réglementation financière, est vitale. Beaucoup d'autorités ont rappelé l'importance d'un dialogue structuré et d'un travail commun, en particulier dans des marchés en évolution rapide relevant de domaines de la réglementation dont les frontières évoluent. La coordination est aussi un moyen d'éviter la fragmentation, au sein des juridictions et entre elles, et l'arbitrage réglementaire.

Enfin, le secteur du paiement mobile est un terrain d'expérimentation idéal pour examiner la façon dont la concurrence et la réglementation peuvent influencer sur les marchés financiers. La question n'est pas seulement de savoir si le jeu de la concurrence est préservé aujourd'hui, il faut aussi s'assurer que les structures de marché resteront ouvertes, interopérables et contestables. Pour que l'innovation soit positive pour les consommateurs et ne profite pas qu'aux acteurs en place et aux écosystèmes dominants, il faut à la fois appliquer le droit de la concurrence au moment opportun, adopter des politiques favorables à la concurrence et instaurer une coopération entre les autorités et les divers décideurs.